

CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 7 novembre 2019

Ordre du jour :

- **Hydraulique Douce :**
 - Programme de création sur le territoire de la CCHPM ; résultats de la consultation pour la création de haies, proposition de la commission d'appel d'offres ;
 - Plan de gestion 7 Vallées Comm : Subvention FARDA ; convention avec la Chambre d'Agriculture.
- **Plan de gestion Restauration :**
 - Programme de travaux 2019-2020 ;
 - Travaux de restauration sur la Bimoise, commune de Montcavrel.
- **Continuité écologique :**
 - Ouvrage de Boubers/Canche : Actualisation des prix des travaux.
- **Ressources humaines :**
 - Titularisation de l'agent en charge du secrétariat et de la gestion des ressources humaines ;
 - Contrat à durée indéterminée ;
 - Contrat saisonnier équipe cours d'eau.
- **Finances :**
 - Amortissement des immobilisations ;
 - Virement de crédits ;
 - Remboursement d'assurance.
- **Extension aux EPCI du bassin Authie :**
 - Information sur le bilan de la consultation des EPCI.
- **PAPI Canche :** Présentation de la stratégie et du programme d'actions, bilan de la concertation auprès des EPCI, proposition du conseil au comité de pilotage ;
- **Questions diverses.**

Participants :

Étaient présents : **Monsieur Marcel LECLERCQ, Monsieur Freddy BLOQUET, Monsieur Henri BOITEL**, Monsieur Claude COQUART et Monsieur Jean-Marie TINCHON, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Philippe LEJOSNE**, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Bruno ROUSSEL, Monsieur Laurent SAGNIER et Monsieur Hubert DOUAY** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Damien BRICOUT**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Nicolas PICHONNIER**, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, **Monsieur Thierry CAZIN**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Absents excusés : Monsieur Bernard BAYOT et Monsieur Antoine BOLLART, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Marc RICART, délégué représentant de la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Christophe COFFRE, représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Guy LAMBERT, représentant de la Communauté de Communes Desvres-Samer ;

Autres membres présents : Monsieur Bruno Cousein, Président de la CA2BM ; Monsieur Cyril CONGY, responsable du pôle environnement de la CA2BM ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle représentant la Commission Locale de l'Eau ; Monsieur Ghislain TETARD, Président de la CLE. Olivier Maury et Stéphane Ansart, DDTM du Pas-de-Calais.

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 10

- Titulaires : 10
- Suppléants :

1 – Accueil et validation du compte-rendu du conseil du 3 juin 2019

Bruno Roussel accueille les participants.

Il propose de valider le compte-rendu de la séance du 3 juin.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est validé.

2– Hydraulique Douce : Programme de création sur le territoire de la CCHPM ; résultats de la consultation pour la création de haies, proposition de la commission d'appel d'offres

Une présentation synthétique du rapport d'analyse des offres est faite.

Objet du marché :

La présente consultation concerne la réalisation de 32 linéaires de haies (simples ou doubles) destinées à lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux sur 12 communes de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois: Embry, Rimboval, Lebiez, Royon, Torcy, Créquy, Sains – Les – Fressin, Fressin, Planques, Avondance, Ambricourt, Crépy. Il s'agit d'un marché ordinaire décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Plantation haies hydraulique douce Vallées de la Planquette et de la Ternoise ;
- Lot 2 : Plantation haies hydraulique douce Vallées de la Créquoise et de l'Embryenne.

Lot n°	Désignation	Haie simple		Haie double	
		Nb	ml	Nb	ml
1	Plantation haies hydraulique douce Vallées de la Planquette et de la Ternoise	19	4 040	2	200
2	Plantation haies hydraulique douce Vallées de la Créquoise et de l'Embryenne	7	1 810	4	310
Total		26	5 850	6	510

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Les critères de jugement des offres

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	40 points
2 - Prix des prestations	40 points
3- Délai d'exécution	20 points

Nombre de candidatures reçues

Pour les lot 1 et 2 :

2 dossiers de candidatures ont été reçus. Ils sont présentés ci-dessous par ordre d'enregistrement :

Candidat N°1 : entreprise FLANDRES ARTOIS PAYSAGE

DESIGNATION : FLANDRES ARTOIS PAYSAGES S.A.S.
ADRESSE : 200 rue Léonard de Vinci, Z.A.L N°3, CS 40006
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX

Candidat n° 2 : Entreprise Ligniez

Désignation du demandeur : Ligniez Joël
Adresse : 3 Grand Rue
62170 Campigneulles-les-Grandes

Analyse des candidatures

- Recevable les dossiers du candidat n°1 ARTOIS FLANDRES PAYSAGE pour les lots 1 et 2 ;
- Et irrecevable sans demande de justification des pièces manquantes compte tenu leur nombre important pour les dossiers de candidature du candidat n°2 l'entreprise LIGNIEZ.

Résultats de l'analyse des offres

Note globale du candidat n° 1 pour le lot 1 :

Synthèse de la notation des offres pour le lot 1 : les haies de la Planquette et de la Ternoise				
	1. Valeur Technique	2. Montant des prestations	3, Délais d'exécution	Total
Répartition des points	40	40	20	100
Note de l'offre N°1 (Artois Flandres Paysage)	26	40	18	84

Note globale pour le lot 2 :

Synthèse de la notation des offres pour le lot 2 : les haies de la Créquoise et de l'Embryenne				
	1. Valeur Technique	2. Montant des prestations	3, Délais d'exécution	Total
Répartition des points	40	40	20	100
Note de l'offre N°1 (Artois Flandres Paysage)	26	40	18	84

Proposition de la Commission d'Appels d'Offres du Sycméa (7 novembre 2019 à 16 h)

Compte tenu du fait qu'un seul dossier de candidature était complet et recevable, celui du candidat n°1 et que l'analyse technique, financière et le planning proposés dans l'offre étaient en cohérence avec la commande formulée au travers de cet appel d'offres, il est proposé aux membres du conseil du Sycméa d'attribuer les lots 1 et 2 au candidat n°1 : l'entreprise FLANDRES ARTOIS PAYSAGE pour un montant total de 30 070.50 € HT, soit 36 084.40 € TTC.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

3 – Hydraulique Douce : Subvention FARDA ; convention avec la Chambre d'Agriculture (CCHPM et 7 Vallées Comm)

Subventions FARDA

Le 30 janvier dernier, Monsieur le Président du Conseil Départemental nous informait que :

- la commission permanente octroyait au Sycméa une subvention de 19 640€ au titre des Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA) sur le programme « travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols – 3^{ème} campagne sur le territoire de la CCHPM (correspondant à 20% du coût de l'opération, soit 98 200€ HT.

DEPENSES	RECETTES	
Travaux : 98 200€	19 640€	Farda-Oxygène
	32 000€	CCHPM
	46 560€	Agence de l'Eau
TOTAL : 98 200€	TOTAL :	98 200€

- une subvention de 7 270€ au titre des Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA) sur le programme « travaux de restauration du plan de gestion des ouvrages hydrauliques douce sur le territoire de 7 Vallées Com (correspondant à 20% du coût de l'opération, soit 36 350€ HT.

DEPENSES	RECETTES	
Travaux : 36 350€	7 270€	Farda-Oxygène
	8 000€	7 Vallées Comm
	21 080.00€	Agence de l'Eau
TOTAL : 36 350€	TOTAL :	36 350€

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Convention Chambre d'Agriculture

Pour assurer la remise en état des ouvrages concernés par le Plan de gestion d'hydraulique douce sur 7 Vallées Comm, il est prévu de procéder au piquetage des ouvrages avec l'ensemble des agriculteurs concernés par les travaux, soit plus d'une centaine de personnes. Pour mener à bien ce programme, une mission d'assistance technique a été sollicitée auprès des services de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Les missions confiées à la Chambre d'Agriculture seront les suivantes :

- Organiser le piquetage des travaux à réaliser en accord avec le Symcœa et le maître d'ouvrage (appel des agriculteurs, planification de la journée de piquetage)
- Rencontrer les agriculteurs concernés par les modifications d'ouvrages préconisés par le plan de gestion,
- Préparer et faire signer les éventuelles conventions relatives aux conditions de réalisation et d'entretien des ouvrages entre : le maître d'ouvrage, les exploitants et les propriétaires concernés permettant la réalisation de nouveaux travaux.

Un nombre de jours a été défini pour chacune des 3 campagnes de travaux (mai 2017/mai 2018, mai 2018/mai 2019, mai 2019/mai 2020), en fonction du volume d'ouvrages à traiter, soit 18 jours au total.

Le montant de la prestation s'élève à 8 950 € HT, soit 10 740.00 € TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical d'autoriser la prestation de la Chambre d'Agriculture et de signer la convention d'assistance technique.

DEPENSES	RECETTES	
Aide chambre agriculture 10 740€	6 640€	Agence de l'Eau 7 Vallées Comm
TOTAL : 10 740€	TOTAL :	10 740€

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

4 – Plan de gestion Restauration : Programme de travaux 2019-2020.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider le financement Programme de Restauration 2019-2020 et d'autoriser le Président à signer le marché.

Les dépenses et recettes sont inscrites au budget 2020 comme suit :

Montant prévisionnel du programme : 265 776.00€

Plan de financement : Agence de l'Eau 69.15%, Région Hauts de France 16.87%, Propriétaires 13.98%

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation	Montants	Réalisation	Montants
Prévision dépenses 2020		Prévisions recettes 2020	
Travaux	166 401.00€	Agence de l'Eau	183 800€
Equipe	99 375.00 €	Région HDF	44 833.50€
		Propriétaires	37 142.50€
Total	265 776.00 €	Total	265 776.00 €

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Programme travaux de restauration : Communes de Montcavrel et Alette (Bimoise) ; Délégation Travaux

Dans le cadre des travaux de restauration sur les Communes de Montcavrel et Alette sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau et suite à la demande de la SNV Maritime pour la prise en charge des travaux par le Symcèa, il est proposé aux membres de l'Assemblée de réaliser la convention et d'autoriser le Président à la signer.

7

Le financement est proposé comme suit :

Commande n°09271

Montant de 16 672.50€ TTC

L'ensemble des dépenses sera pris en charge par le Symcèa.

Afin de se voir rétrocéder ces dépenses, le Symcèa réalisera un titre de recette à l'ordre de la SNV Maritime selon les conditions des articles 5 de la convention.

Décision modificative BP 2019

Dépenses

Recettes

454192 / 2 956.80€

454292 / 2 956.80€

60632 / 7 715.70€

64111 / 6 000.00€

74718 / 13 715.70€

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

5 - Continuité écologique : Ouvrage de Boubers/Canche : Actualisation des prix des travaux.

Pour faire suite à la délibération n°20 du 21 Mars 2019 dans le cadre des travaux d'aménagement des barrages de Boubers-sur-Canche, il est proposé aux membres de l'Assemblée d'augmenter le montant du prévisionnel en raison de l'actualisation des prix conformément à l'article 4.6 du CCAP.

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2019 comme suit :

Montant de l'augmentation du prévisionnel : 11 331.90 € à l'article 44541-66

Financement Symcèa 100%

Plan de financement : 80% Agence de l'Eau, 20% Propriétaire

DEPENSES	RECETTES	
Travaux : 321 734.81€	249 191.00€	Agence de l'Eau
	62 298.00€	Commune de Boubers-sur-Canche
	11 331.90€	Symcèa
TOTAL : 321 734.90€	TOTAL :	321 734.90€

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

6- Ressources humaines :

Titularisation de l'agent en charge du secrétariat et de la gestion des ressources humaines

Considérant la nécessité de créer un poste au grade d'Adjoint Administratif,

Le Président propose à l'assemblée, la création d'un poste au grade d'Adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures (heures hebdomadaires).

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 03 Janvier 2020,

Filière : Administrative ; Catégorie : C ; Grade : Adjoint Administratif

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les candidats devront justifier d'un niveau Bac +2 (niveau d'études, diplômes) et, ou de 3 ans d'expérience professionnelle.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Contrat saisonnier équipe cours d'eau

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant l'augmentation de la charge de travail concernant les travaux d'entretien et restauration des cours d'eau, ainsi que le fait de palier à l'absence d'un agent en congé maladie. Il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service de recourir à l'embauche d'un contrat saisonnier d'une durée de 6 mois à temps complet à compter du 12 Novembre 2019.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Décide :

- De créer un emploi non permanent de cantonnier de rivière pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet.
- Que la rémunération est fixée la base de l'indice brut 347, indice majoré 325
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- D'autoriser le Président à signer le contrat

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Création d'un poste à durée indéterminée Chef de projet Milieux Aquatiques

La délibération n'étant pas à l'ordre du jour, le président interroge le conseil et reçoit son approbation pour présenter ce point.

Afin de remplacer le technicien Milieux Aquatiques et en vertu de l'article 3-3-1° du CGCT, il est proposé le recrutement d'un chef de projet Milieux Aquatiques à durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2020.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

7 Finances :

Amortissement des immobilisations

En 2017, le Symcóa a perçu une subvention Fonds Barnier de 37 195.94€ qui doit être amortie sur une durée de 25 ans.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider la délibération modificative relative à l'amortissement des immobilisations comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT
021 : 1 487.83€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
023 : 1 487.83€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
13911-040 : 1 487.83€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
777-042 : 1 487.83€

En 2018, le Symcèa a perçu une subvention Fonds Barnier de 34 754.60€ qui doit être amortie sur une durée de 25 ans.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider la délibération modificative relative à l'amortissement des immobilisations comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT
021 : 1 390.18€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
023 : 1 390.18€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
13911-040 : 1 390.18€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
777-042 : 1 390.18€

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité, d'amortir la subvention de Fonds Barnier sur une durée de 25 ans.

Virement de crédits

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'article 6615 « Intérêt des comptes courants et de dépôts de créditeurs » en section de fonctionnement a été insuffisamment doté lors du vote du budget de 2019.

Vu les factures en instance, Monsieur le Président propose de faire un virement de crédit comme suit :

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES

SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	011	6184	Versements à des organismes de formation	-1000.00€

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES

SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	66	6615	Intérêt des comptes courants et de dépôts de créditeurs	+1000.00€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget 2019.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Remboursement d'assurance.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée d'autoriser le remboursement des factures dues au Symcèa selon les conditions prévues par la compagnie d'assurance sur tous les véhicules assurés au Symcèa. (Sinistre causé par un tiers, remplacement bris de glace, vol, etc...)

Les sommes remboursées seront affectées au budget de l'année N.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

8-Extension aux EPCI du bassin Authie : Information sur le bilan de la consultation des EPCI.

Pour faire suite à la dernière consultation des EPCI, le Président informe l'assemblée que les avis favorables pour l'extension de périmètre et les nouveaux statuts vont permettre la promulgation de l'arrêté inter préfectoral pour l'extension du Symcèa aux EPCI du bassin Authie.

A ce titre, il indique qu'il a sollicité les Préfets du Pas-de-Calais et de la Somme pour l'installation du nouveau conseil. Cette réunion est programmée le 10 décembre à 17 h à Auxile-Château.

9 - PAPI Canche : Présentation de la stratégie et du programme d'actions, bilan de la concertation auprès des EPCI, proposition du conseil au comité de pilotage

Grégoire Jacquesson commente le support de présentation relatif à la stratégie ainsi que le bilan de la consultation des EPCI.

Olivier Maury et Stéphane Ansart de la DDTM participent à la discussion et apportent les informations relatives à l'instruction du dossier.

Les principaux points sont les suivants :

Diagnostic : Un bassin versant vulnérable avec des enjeux dispersés

Territoire vulnérable dès l'évènement fréquent

- 770 habitations exposées (2 050 habitants)
- 150 entreprises (270 emplois directs)

Montant des dommages :

- Logements : 19 M€
- Activités économiques (hors agriculture) 17 M€
- Les inondations n'induisent pas de risque à la vie des personnes si les conduites classiques à tenir face à l'inondation sont comprises et suivies ;
- Le coût des dommages consécutifs aux inondations est relativement peu important ;
- Les enjeux touchés par les inondations sont épars sur l'ensemble du territoire.

Les 3 grands principes proposés pour assoir la stratégie sont les suivants :

- **Mobiliser les acteurs du territoire sur les « fondamentaux » de la gestion des inondations :**
 - L'élaboration des outils réglementaires (PCS, DICRIM, zonages pluviaux, ...)
 - Développer une culture du risque
- **Le territoire se prête globalement plus aux actions de prévention qu'aux actions curatives ;**
- **Des expertises complémentaires sont nécessaires pour optimiser et finaliser la protection des personnes et des biens contre les débordements et les ruissellements.**

La stratégie du PAPI de la Canche est ainsi proposée :

- **Consolider la gouvernance pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAPI ;**
- **Poursuivre l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Canche ;**
- **Développer la culture du risque en impliquant toutes les personnes concernées ;**
- **Organiser la gestion de crise et déployer un système de suivi hydrométrique et d'alerte adapté ;**
- **Adopter une politique ambitieuse de réduction de la vulnérabilité (RV) des personnes, des biens et des activités économiques du bassin versant de la Canche ;**
- **Agir sur l'aléa ruissellement et sur l'aléa débordement en adoptant un niveau de protection cohérent entre rentabilité économique des ouvrages et impacts hydraulique.**

Une première estimation de l'enveloppe financière du PAPI Complet de la Canche (octobre 2019)

Axe du programme d'action	Coût total des actions (€HT) sur le bassin versant de la Canche	Montant HT Reste à charge des EPCI sur 6 ans	
Axe 0	288 000 €	172 800 €	
Axe 1	1 247 500 €	329 150 €	
Axe 2	562 000 €	295 200 €	
Axe 3	17 000 €	17 000 €	
Axe 4	9 400 €	6 400 €	
Axe 5	4 279 000 €	Prise en charge du coût des diagnostics par les EPCI :	273 500 €
		Reste à charge des propriétaires pour les travaux de réduction de la vulnérabilité	678 400 €
Axe 6	4 494 670 €	935 668 €	
Axe 7	Estimation financière du projet des systèmes d'endiguement de la basse vallée de la Canche, non comptabilisée dans le total :	5 200 000 €	
	8 600 000 €		
Total	10 897 570 €	2 029 718 €	

La répartition du reste à charge par EPCI est la suivante selon la clé de répartition 2019 :

Com de com	AXE 0	AXE I	AXE II	AXE III	AXE IV	AXE V*	AXE VI	Total
CC Desvres Samer	3 456 €	2 947 €	5 028 €	240 €	128 €	8 100 €	5 877 €	25 776 €
CA2BM	58 752 €	140 791 €	129 276 €	9 080 €	2 176 €	71 000 €	563 894 €	974 969 €
CC Haut Pays du Montreuillois	20 736 €	18 462 €	30 168 €	1 440 €	768 €	36 450 €	32 326 €	140 350 €
CC Ternois Com	39 744 €	26 082 €	57 822 €	2 760 €	1 472 €	70 875 €	46 404 €	245 159 €
CC Campagnes de l'Artois	8 640 €	5 265 €	12 570 €	600 €	320 €	14 175 €	90 069 €	131 639 €
CC 7 Vallées Comm	41 472 €	21 104 €	60 336 €	2 880 €	1 536 €	72 900 €	197 098 €	397 326 €
Total	172 800 €	329 150 €	295 200 €	17 000 €	6 400 €	273 500 €	935 668 €	2 029 718 €

Le bilan de la concertation auprès des EPCI Septembre 2019 est présenté :

Rencontres des 6 EPCI du bassin versant de la Canche

Objectifs :

- Présenter le programme d'actions du PAPI
- Recueillir les avis des EPCI
- Hiérarchiser les actions

Bilan de la concertation

Les principes consensuels :

- La mutualisation pour la mise en œuvre des actions des axes 0 à 5 globalement partagée par les EPCI (sauf pour la CA2BM → axe 5) ;
- Les EPCI prennent en charge financièrement les actions qui concernent leur seul territoire ;
- Réduction de la vulnérabilité, opportunité offerte par le PAPI (axe 5) saisie par les EPCI.

Les questions à traiter :

- Validation technique des travaux de l'axe 6 en attente d'une validation politique ;
- Remarques liées à la pertinence des actions et à leurs montants des axes 1 et 2 ;
- Des études complémentaires liées aux ruissellements à confronter aux apports de l'étude BRGM ;
- La reconquête du lit majeur à conforter d'un point de vue technique et financier.

A l'issue de cette présentation, les membres du conseil sont interrogés pour recueillir leur avis et savoir si le projet peut être poursuivi sur la base de ces propositions notamment dans l'objectif de déposer le dossier auprès de la Commission Mixte Inondation.

Questions/remarques :

1 – Constat sur le PAPI d'intention et les études réalisées :

- Il est demandé comment a été calculée l'enveloppe des logements prioritaires pour la réduction de la vulnérabilité : cette enveloppe est théorique pour fixer l'estimation financière (base de 580 logements pour les diagnostics et 300 logements pour les travaux) ; néanmoins, toutes les habitations et activités concernées par le risque d'inondation peuvent faire l'objet du programme ;
- Il est fait remarquer que les habitations qui sont concernées par un PPRI peuvent déjà bénéficier d'aides : effectivement, des aides sont mobilisables pour des travaux de protection individuelle mais à hauteur de 40 % alors que le PAPI peut permettre d'aller jusque 80 % d'aide pour les travaux ; dans certaines zones, il est proposé de faire financer les travaux prescrits par le PPRI dans le cadre d'un PAPI ; il est précisé que l'analyse coût-bénéfice ne s'applique pas à la réduction de la vulnérabilité ;

- Le principe proposé pour l'axe 5 relatif à la réduction de la vulnérabilité, est de financer intégralement (fonds Barnier, autres financeurs et EPCI) les diagnostics, et de laisser 20 % des travaux à charge des propriétaires compte-tenu du financement par les Fonds Barnier de 80 % ; ces travaux sont souvent relativement simples avec une efficacité pouvant être considérable pour des événements peu importants ; la distinction de ces financements apparaît dans la simulation ;
- Bruno Cousein indique qu'une délibération a été prise en juillet par la CA2BM formulant clairement les attentes axe par axe sur le PAPI Canche et notamment pour les impacts concomitant d'une crue importante de la Canche avec un phénomène de submersion marine sur la basse vallée de la Canche ; une étude complémentaire sur le nœud hydraulique de Neuville sous Montreuil a également été demandée pour connaître la capacité de rétention des étangs ; tant que ces éléments ne seront pas obtenus et clairs, la CA2BM ne pourra pas s'engager dans le PAPI ; cette délibération précise également que les travaux relatifs au système d'endiguement pour les tronçons éligibles au Fonds Bernier, ne sont pas prioritaires ; il est donc fait remarqué que le projet actuel dont l'estimation est de 10 millions, ne comprend pas de réalisation d'ouvrages ; la CA2BM souhaite donc savoir quelles sont les possibilités de financement hors PAPI pour ces projets de travaux et donc analyser quel serait le scénario le plus intéressant pour la collectivité ; les études réalisées ne permettent pas de mettre en œuvre les travaux escomptés au démarrage et les élus accusent une forte déception ; pour le système d'endiguement, l'objectif était d'avoir une stratégie d'ensemble, mais cet objectif n'est pas atteint avec les études menées ;
- Bruno Roussel répond que les demandes d'études ont été reportées dans le projet du programme d'action du futur PAPI permettant d'améliorer la connaissance dans une première phase de mise en œuvre (Axe 1) ; d'autre part, le bureau d'études prestataire a réalisé les modélisations pour une marée de coefficient 120 (janvier 2017) en concomitance avec une crue centennale de la Canche ; cette simulation existe dans les conclusions de la 1^{ère} phase de l'étude PAPI ; concernant le potentiel de rétention sur le secteur de Neuville, la modélisation permet de savoir qu'une rétention à ce niveau a très peu d'impact hydraulique sur les niveaux d'eau en aval et il existe un risque d'aggravation des inondations sans création d'un linéaire de digue donc des coûts supplémentaires ; l'ACB n'est pas positive ; néanmoins, l'étude de cette solution apparaît pertinente même si elle ne peut pas être reprise dans le PAPI ;
- Bruno Roussel rappelle que les modélisations et les analyses coûts-bénéfices réalisées permettraient de réaliser les travaux sur plusieurs linéaires tels que la digue de l'aéroport du Touquet et celles de Montreuil-sur-Mer ; l'estimation est basée sur le principe de réfection complète des ouvrages ; les études de projet permettront de préciser les coûts ; il est également précisé que le calcul cout-bénéfice est réalisé pour chaque linéaire et non pas globalement pour l'ensemble des linéaires ; en l'état, les linéaires pouvant être intégrés au PAPI, ont individuellement une ACB positive.

Synthèse : le conseil valide un besoin de connaissance complémentaire notamment sur la basse vallée.

2 – Quelle est la stratégie du bassin ? Réactions et avis des EPCI

<p>CA2BM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La question est posée du financement du reste à charge des nouvelles études demandées par la CA2BM ; Bruno Cousein indique que l'EPCI qui sollicite les études complémentaires et celui qui reçoit toutes les eaux de l'amont et est confronté au risque de submersion marine ; - Bruno Cousein indique que l'état des ouvrages n'a pas été anticipé ainsi que l'impact d'une crue importante concomitante à une submersion ; ces éléments sont primordiaux pour la définition du système d'endiguement ; - La stratégie de démarrer sur l'amont et poursuivre les études en aval apparaît assez cohérente ; - Bruno Cousein confirme que sans des études complémentaires, les élus de la CA2BM n'ont pas de vision claire sur les investissements lourds à réaliser ; en dehors des actions de maîtrise des ruissellements pour lesquelles il est important de démarrer, comment peut-on communiquer si on ne dispose pas de réponses sur les travaux et investissements ? que va-t-on dire aux gens ? est-ce que l'on dépose ou non le PAPI ? et si oui, il y a encore beaucoup de travail à réaliser pour finaliser le dossier ; Bruno Cousein confirme qu'il faut poursuivre vers le dépôt de ce projet mais il faudrait avoir des réponses sur ces investissements ; il faudra aussi savoir quel sera l'impact des résultats sur l'équilibre global coût-bénéfice du PAPI ? comment allons-nous gérer l'équilibre entre ces investissements et les autres actions proposées ? Faut-il engager la CA2BM sur les investissements ou sur l'ensemble du programme ? - Il est donc important de savoir qu'il est possible de poursuivre les études dans le cadre du PAPI avec un avis définitif après avoir validé la cohérence d'ensemble du projet.
<p>Ternois Com</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les délégués de Ternois Com indiquent leur accord sur les propositions formulées dans un objectif de s'engager dans la démarche compte-tenu des études qui ont déjà été faites.
<p>7 Vallées Comm</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Philippe Lejosne déclare qu'il est déçu par ce projet et que l'éventualité de le stopper à ce stade n'est pas écarté en ce qui le concerne ; - Il demande quel est le risque pour l'EPCI de ne pas s'engager dans ce programme ; la collectivité pourra-t-elle bénéficier d'aides pour la prévention des inondations en dehors du dossier PAPI ?
<p>CCHPM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nicolas Pichonnier indique que le souhait de la CCHPM est d'avancer ; la communication et l'alerte sont primordiales pour pouvoir prévenir les habitants ; des dispositifs existent déjà mais des améliorations sont sans doute possibles ; il y a un peu de déception sur le bilan et les perspectives de ce programme mais cela ne doit pas arrêter la démarche.

<p>Desvres-Samer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau Communautaire s’est réuni le 6 novembre et a émis un avis favorable au projet de PAPI sur le bassin Canche sur la base des actions reprises aux axes 1 à 5 pour ce qui concerne la CCDS et le financement prévisionnel sur les 6 années.
<p>Campagnes de l’Artois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Damien Bricout explique que la communauté de communes des Campagnes de l’Artois est plutôt favorable au PAPI car il permet de donner une cohérence de bassin ; les choses vont dans le bon sens ; il reste des questions concernant la mutualisation pour les opérations de reconquête du lit majeur car le périmètre de l’EPCI est concerné par plusieurs projets ; la question est de savoir quel est le risque de faire les études maintenant ou après en fonction de l’engagement de la CA2BM ?
<p>Symcécia</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition qui est faite, est de répondre à la demande des élus de la CA2BM, c’est-à-dire, ne pas réaliser de travaux au titre de l’axe 7, et poursuivre la réflexion en complétant les études (axe 1) dans le cadre du PAPI ; actuellement, ces études ne sont pas chiffrées ; dans le cadre du marché actuel, il n’est pas possible de mener ces études au préalable du dépôt du PAPI complet ; - Bruno Roussel indique que le projet de PAPI ne correspond pas en effet, à la vision des choses au démarrage des études. Néanmoins, ce projet est cohérent et proposent des actions pour les axes 1 à 5, dont un programme ambitieux de réduction de la vulnérabilité. D’autre part, des ouvrages de rétention sont proposés à l’axe 6 pour la réduction des ruissellements principalement sur la CA2BM ; - En l’état de rédaction du dossier, le financement des études concernant l’ensemble du bassin a été mutualisé, tandis que le financement des études concernant uniquement le territoire de l’EPCI a été laissé à charge de celui-ci ; néanmoins, la question est posée du positionnement du curseur quant à la solidarité de bassin ; il apparaît difficilement envisageable de financer ces études hors du PAPI ; - Il apparaît difficile de modifier le marché du PAPI pour réaliser les études avant de déposer le PAPI ; la réalisation de ces expertises peut être faite dans une première partie du PAPI.

<p style="text-align: center;">DDTM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Stéphane Ansart indique que tous les dossiers PAPI peuvent se justifier dès lors d'être cohérent avec les objectifs de gestion du risque choisis par le territoire ; il rappelle que le PAPI est un projet du territoire et non une démarche imposée par les services de l'Etat ; - Olivier Maury constate que le bassin de la Canche a été touché par des crues, celles-ci ont provoqué des dommages ; pour maîtriser ces phénomènes, des études ont été réalisées ; il faut donc tirer les conclusions de ces études pour établir une stratégie que les acteurs souhaitent adopter ; Y-a-t-il besoin d'études complémentaires ? si oui, soit on poursuit maintenant les études dans le cadre du PAPI d'intention actuel, ou alors on s'engage dans des premières actions qui ne compromettent pas l'avenir avec des études complémentaires qui permettront de faire avancer la réflexion ; l'impératif étant de rester dans une logique de bassin complet d'amont en aval et non le contraire ; ce qui veut dire que l'on peut démarrer en amont en poursuivant les études en aval ; ce qui est important pour l'Etat et les commissions qui vont analyser le projet, est de savoir quelle est la stratégie adoptée et quels sont les manques sur la base d'arguments scientifiques ; il faut donc être critique sur les études réalisées et identifier les incertitudes et les manques ; voulez-vous démarrer par l'amont et poursuivre les études en aval ? poursuivre les études et ne pas enclencher tout de suite de réalisation ? il faut être clair et expliquer cette stratégie ; une autre question est de savoir si des systèmes d'endiguement peuvent être traités notamment ceux qui concernent des populations très exposées (Le Touquet et Montreuil-sur-Mer) car l'analyse n'a pas permis de reprendre le système d'endiguement complet de la basse vallée; en synthèse, est-ce que la stratégie est de confirmer un PAPI avec des connaissances complémentaires inscrites à l'Axe 1 et une possibilité de réviser à mi-parcours pour des actions et travaux issus de ces études ? ou alors on travaille dans le cadre d'une autre stratégie à définir ; - l'argent public a été affecté sur ce PAPI et donc ce serait une déception que les choses s'arrêtent à ce stade ; on ne demandera le remboursement des fonds aux EPCI; les collectivités doivent maintenant décider, néanmoins sans étude, il ne peut pas y avoir de travaux de réaliser à l'aval ; - la question est de savoir comment vont être financés ces investissements et notamment si il n y a pas de PAPI qui apporte 40 % ; en dehors de ces financements, il n'y a pas énormément d'autres solutions (DETR par exemple mais à priori plus possible de mobiliser si un PAPI n'aboutit pas) ; L'Agence de l'Eau axera davantage ses financements vers les milieux aquatiques que les ouvrages ; si le PAPI est labellisé avec des études et sans ou peu de travaux, les études qui seront réalisées dans la première phase du PAPI, vont
--	--

	<p>déterminées des travaux pour lesquels une analyse cout-bénéfice sera faite ; celle-ci servira à faire ou non la révision du PAPI (révision possible si l'ACB est positive) ; sur la Lys, le projet de PAPI comprend des actions sur certains secteurs et des études pour d'autres ; les travaux seront inscrits dans la révision du PAPI après les études ; d'autre part, le contexte national actuel avec certains territoires particulièrement impactés qui deviendront prioritaires, va compliquer les choses pour pouvoir déposer un PAPI sur la Canche si on attend encore quelques années ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stéphane Ansart informe que dans le cadre du cahier des charges PAPI III, les expertises des projets de travaux doivent être poussées jusqu'au stade d'avant-projet afin que la Commission Mixte Inondation puisse vérifier la faisabilité complète ; ainsi, si on souhaitait déposer les travaux du système d'endiguement actuellement éligibles, il faudrait réaliser les études de danger et de projet avant le dépôt du PAPI ce qui nécessiterait au moins 18 mois ; l'autre scénario, est de mener ces études dans le cadre du PAPI sans axe 7 avec une inscription à mi-parcours des travaux du système selon les résultats d'étude ; les autres actions du PAPI seraient menées en parallèle.
--	---

En conclusion, l'orientation du conseil est la suivante :

- **Poursuite du PAPI d'intention pour un dépôt de PAPI Complet en 2020 ;**
- **Inscription dans ce PAPI des actions pour les axes 0 à 6 comprenant :**
 - **L'animation globale et le suivi du PAPI (axe 0)**
 - **L'amélioration de la conscience du risque et les études complémentaires (Axe 1)**
 - **L'amélioration de la surveillance et de la prévision (Axe 2)**
 - **L'amélioration de l'alerte et la gestion de crise (Axe 3)**
 - **La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme (Axe 4)**
 - **Les diagnostics et les travaux de réduction de la vulnérabilité (Axe 5)**
 - **Les projets de ralentissement des écoulements (Axe 6)**
- **Perspective de révision à mi-parcours du PAPI permettant d'intégrer les travaux relatifs au système d'endiguement de la basse vallée de la Canche.**

Cette décision constitue les fondements de la stratégie qui sera présentée au comité de pilotage du 5 décembre prochain. A la suite de cette réunion, le bureau d'études mandataire travaillera avec chaque EPCI pour valider les actions par axes et rédiger les fiches actions détaillées.

3 – Questions relatives à la mutualisation et à la solidarité de bassin

- Bruno Roussel rappelle que les projets étudiés en amont n'ont pas permis d'aboutir à des solutions techniques et financières efficaces pour parvenir à limiter les crues en aval ; néanmoins, des ouvrages sont possibles sur les bassins de la Dordogne et de l'Huitrepin ; il affirme que le projet actuel permet d'assurer une animation et une communication sur les risques, de poursuivre les études notamment sur la basse vallée et également de réaliser un volet important d'actions de réduction de la vulnérabilité ; concernant, les études de la basse vallée qui reçoit toutes les eaux du bassin, il n'apparaît pas choquant qu'un minimum de solidarité de bassin soit proposée et appliquée ; en effet, le projet du programme d'action actuel est basé sur le principe de paiement du reste à charge de l'EPCI concernée par cette étude ;
- Philippe Lejosne réagit quant à la richesse des communes, il n'y a pas eu de partage, pourquoi faudrait-il le faire maintenant ? ;
- Il est fait remarquer que le PAPI d'intention a été financé par l'ensemble des EPCI du bassin Canche ;
- Le plan de financement estimé est présenté dans les conditions de mutualisation évoqué au préalable ; Bruno Roussel pose la question aux membres du conseil pour savoir si ce niveau de mutualisation peut être augmenté ;
- Bruno Cousein pense que cette question ne peut pas être traitée tout de suite notamment dans une perspective de renouvellement dans 4 mois des assemblées ; ce sont donc les nouvelles assemblées des EPCI qui pourront décider et valider les clés de répartition ; dans ce sens, des propositions claires sont à écrire.

Synthèse : le principe d'étudier une autre clé de répartition est validé. Des propositions sont à formuler auprès des conseils communautaires des EPCI.